

**DECLARATION DE LA MODIFICATION  
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**  
Article R512-54-II du code de l'environnement

**1- DECLARANT**

**Personne morale**       **Personne physique** :     Madame     Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique  N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone  Portable  Fax  (facultatif)

Courriel

**Signataire de la déclaration (pour une personne morale)**

Nom  Prénoms

Qualité

**2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION**

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

**Adresse de l'installation** :  identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone  Portable  Fax  (facultatif)

Courriel

### Description générale du projet de modification de l'installation :

Sur la commune de Chemillé-en-Anjou, le GAEC DE LA BELTIERE conduit un élevage de vaches laitières soumis à déclaration au titre des ICPE. L'exploitation gère ses effluents d'élevage par épandage sur ses terres.

### Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :  Oui  Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :  Oui  Non

### 3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation  
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui  Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Le GAEC DE LA BELTIERE prévoit la construction d'un bâtiment de stockage de céréales et de matériel de 633m<sup>2</sup>, d'une stabulation de 163,20m<sup>2</sup> et d'une fosse géomembrane de stockage des effluents de 1500m<sup>3</sup> utiles. La fosse géomembrane existante sera démontée.



## 5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation  
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui  Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

Avec la construction d'une stabulation, le GAEC DE LA BELTIERE change le mode de logement d'aire paillé à logettes et l'arrêt de l'épandage par aspersion.

Les effluents d'élevage seront épandus sur les terres exploitées par le GAEC. Suite à la reprise d'environ 15ha de terres, une mise à jour du plan d'épandage est réalisée. Ainsi, le plan d'épandage du GAEC DE LA BELTIERE (pacage 049167826) comprends les ilots PAC 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15. La surface totale est de 120,56ha.

## 6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :  
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui  Non

## 7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE  
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**  
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

|                      |                   |
|----------------------|-------------------|
| GAEC DE LA BELTIERE  |                   |
| LIEU DIT LA BELTIERE |                   |
| Chenaycauc           |                   |
| 49750                | CHEMILLE EN ANJOU |

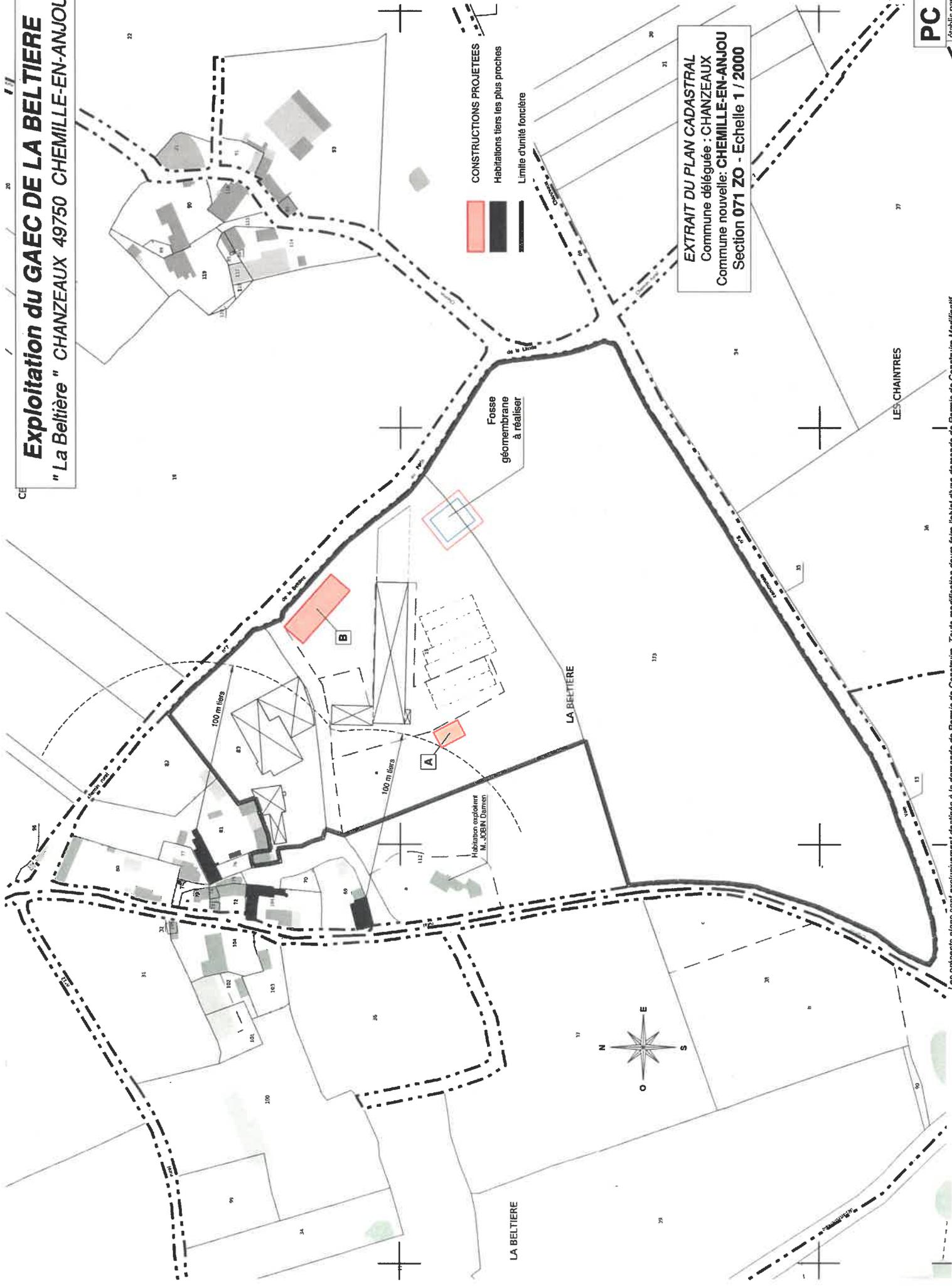
Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.*
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : .....

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).*



**Exploitation du GAEC DE LA BELTIERE**  
 "La Beltière" CHANZEUX 49750 CHEMILLE-EN-ANJOU



**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**  
 Commune déléguée : CHANZEUX  
 Commune nouvelle: CHEMILLE-EN-ANJOU  
 Section 071 ZO - Echelle 1 / 2000

**CONSTRUCTIONS PROJETEES**  
 Habitations tiers les plus proches  
 Limite d'unité foncière

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de Permis de Construire. Toute modification devra faire l'objet d'une demande de Permis de Construire Modificatif.  
 Ces plans doivent être déposés dans un délai de 15 jours à compter de leur établissement, et être accompagnés d'un dossier complet de demande de Permis de Construire.





